Parlement européen
2019-2024

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2023/2171(DEC)

24.1.2024

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2022
(2023/2171(DEC))

Rapporteur pour avis: Tomáš Zdechovský

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite que la Cour des comptes (ci-après la «Cour») ait déclaré que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après la «FRA») pour l'exercice 2022 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs; prend acte de l'observation de la Cour sur la récurrence des taux élevés de reports concernant les activités opérationnelles, puisque la FRA a reporté à 2023 6,4 millions d'EUR (26 %) des crédits d'engagement disponibles en 2022; souligne l'observation de la Cour selon laquelle la récurrence des taux élevés de report est contraire au principe budgétaire d'annualité et révélatrice de problèmes structurels dans le cycle du processus et de l'exécution budgétaires; prend acte de la réponse de la FRA selon laquelle, compte tenu du cadre spécifique dans lequel elle opère, il est difficile d'engager des dépenses opérationnelles plus tôt dans l'année et d'éviter complètement les reports; souligne que la FRA affiche une bonne exécution budgétaire, avec un résultat supérieur à 99 % au cours des dix dernières années;

2. relève avec satisfaction l'aide apportée par la FRA pour mettre en évidence les évolutions dans les domaines de la lutte contre la discrimination et de l'intelligence artificielle ainsi que sa contribution à l'amélioration de la législation et de sa mise en œuvre grâce à des conseils législatifs et stratégiques sur des questions telles que les droits de l'enfant, les droits des victimes, la lutte contre le terrorisme, la protection des données, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, les minorités ethniques, les personnes LGBTIQ et les autres groupes vulnérables;

3. constate que la FRA a réagi rapidement à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qu'elle a notamment été l'une des premières agences de l'Union présentes à la frontière pour surveiller la situation et qu'elle a élaboré un rapport, deux bulletins et une enquête en ligne; se félicite de la réponse rapide de la FRA aux questions émergentes en matière de droits fondamentaux, au moyen notamment des orientations générales contenues dans son rapport intitulé «Mise en place de mécanismes nationaux indépendants de contrôle du respect des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE», en aidant les États membres de l'Union à mettre en place ou à renforcer les mécanismes nationaux de contrôle du respect des droits fondamentaux et en veillant à garantir l'indépendance de ces mécanismes; rappelle que le droit international exige un traitement non discriminatoire pour tous les réfugiés;

4. salue les initiatives continues de la FRA visant à favoriser les synergies entre les agences de l'Union et son rôle de coordination dans toute une série d'initiatives avec le réseau des agences JAI, y compris en ce qui concerne la protection des données et la violence fondée sur le genre; prend note avec satisfaction de l'étroite coopération de la FRA avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), sachant qu'elle a coprésidé le forum consultatif de Frontex et participé, en tant que spécialiste des droits fondamentaux, aux réunions du conseil d'administration de Frontex; se félicite de l'organisation de sessions de formation à l'Agence de l'Union européenne

pour la formation des services répressifs (CEPOL), à Frontex et à Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) sur les droits fondamentaux et l'utilisation des systèmes d'information dans le domaine des frontières et de la sécurité; se félicite que la FRA ait participé aux travaux menés dans le domaine de la sécurité en collaboration avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol); se félicite de la coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour préparer le travail sur le terrain dans le cadre de l'enquête II sur la violence à l'égard des femmes;

5. constate avec satisfaction que la FRA a largement dépassé les objectifs de ses indicateurs de performance clés et a maintenu un niveau élevé de satisfaction des parties prenantes; se félicite qu'en 2022, la FRA ait produit 28 publications, 3 062 résultats de recherche et 342 contributions écrites ou verbales, qu'elle ait organisé ou coorganisé 134 réunions et événements et qu'elle ait été mentionnée à 4 319 reprises dans les médias; note avec satisfaction qu'en 2022, la FRA a renforcé ses activités dans les médias sociaux;

6. se félicite du degré élevé de satisfaction des parties prenantes à l'égard des activités menées par la FRA en 2022 en vue de promouvoir la coopération grâce à la plate-forme des droits fondamentaux; se félicite que la FRA ait organisé une série d'événements, notamment le quatrième dialogue sur les droits fondamentaux avec les jeunes, ainsi que d'autres ateliers et webinaires destinés à promouvoir les droits, les valeurs et les libertés;

7. reconnaît le rôle joué par la FRA pour doter les infrastructures nationales des droits de l'homme de moyens d'action, grâce à une coopération et à la mise en place de synergies avec les institutions de défense des droits de l'homme ainsi qu'au partenariat avec les organisations de la société civile; prend acte des orientations qu'elle continue d'apporter dans le domaine de l'asile et la migration, en présentant régulièrement aux États membres des synthèses sur les problèmes de droits fondamentaux liés à la migration; se félicite du rôle de la FRA dans la promotion d'un discours fondé sur les droits de l'homme en développant des communications efficaces, en s'engageant dans le développement de nouvelles applications et de nouveaux outils numériques, et en rassemblant les acteurs des droits de l'homme pour promouvoir les valeurs et les libertés européennes;

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	23.1.2024
Résultat du vote final	+: 47 –: 9 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Magdalena Adamowicz, Abir Al-Sahlani, Katarina Barley, Pietro Bartolo, Theresa Bielowski, Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Jorge Buxadé Villalba, Damien Carême, Patricia Chagnon, Lena Düpont, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Cornelia Ernst, Nicolaus Fest, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Andrzej Halicki, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Patryk Jaki, Marina Kaljurand, Assita Kanko, Łukasz Kohut, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Jeroen Lenaers, Juan Fernando López Aguilar, Erik Marquardt, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Diana Riba i Giner, Isabel Santos, Birgit Sippel, Vincenzo Sofo, Tineke Strik, Jana Toom, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Elena Yoncheva, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Cyrus Engerer, José Gusmão, Beata Kempa, Leopoldo López Gil, Janina Ochojska, Anne-Sophie Pelletier, Bergur Løkke Rasmussen, Róża Thun und Hohenstein, Maria Walsh, Tomáš Zdechovský
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Andrus Ansip, Hildegard Bentele, Maria da Graça Carvalho, Marisa Matias, Caroline Nagtegaal

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Le rapporteur pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

47	+
PPE	Magdalena Adamowicz, Hildegard Bentele, Maria da Graça Carvalho, Lena Düpont, Andrzej Halicki, Jeroen Lenaers, Leopoldo López Gil, Janina Ochojska, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Maria Walsh, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský
Renew	Abir Al-Sahlani, Andrus Ansip, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Sophia in 't Veld, Moritz Körner, Caroline Nagtegaal, Maite Pagazaurtundúa, Bergur Løkke Rasmussen, Róża Thun und Hohenstein, Jana Toom
S&D	Katarina Barley, Pietro Bartolo, Theresa Bielowski, Cyrus Engerer, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Evin Incir, Marina Kaljurand, Łukasz Kohut, Juan Fernando López Aguilar, Javier Moreno Sánchez, Isabel Santos, Birgit Sippel, Elena Yoncheva
The Left	Cornelia Ernst, José Gusmão, Marisa Matias, Anne-Sophie Pelletier
Verts/ALE	Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Damien Carême, Alice Kuhnke, Erik Marquardt, Diana Riba i Giner, Tineke Strik

9	-
ECR	Jorge Buxadé Villalba, Patryk Jaki, Assita Kanko, Beata Kempa, Vincenzo Sofo
ID	Patricia Chagnon, Nicolaus Fest, Tom Vandendriessche
NI	Milan Uhrík

0	0

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention